

style spécial et unique dans les affaires internationales. Voilà donc l'homme tout désigné pour nous aider à ouvrir un nouveau chapitre en matière de relations nord-américaines.

J'ai été impressionné par le grand déploiement d'efforts positifs, ces dernières années, en vue d'établir des rapports plus étroits entre le Canada et les États-Unis. Je parle ici du Sénat canadien et particulièrement de son comité permanent des affaires étrangères. Ce comité a préparé un rapport des plus utiles sur les relations commerciales canado-américaines. Nous avons également les rapports de l'Institut de recherche C.D. Howe et du sous-comité du Sénat américain, présidé par le sénateur Baucus.

Toutefois, l'une des propositions les plus innovatrices que j'ai jamais entendues nous a été faite par un ancien conseiller de mon chef, M. Duncan Edmonds; cette proposition nous permettrait de conclure un traité de l'Amérique du Nord. M. Edmonds s'est fait une réputation dans les milieux politique et universitaire ainsi que dans le milieu des affaires, et a montré de grandes qualités de prévoyance dans les affaires nationales et internationales. Le projet de traité qu'il a mis au point concernant le Canada, les États-Unis et le Mexique sert de catalyseur au type de discussion qui ne sera utile et avantageuse que pour les habitants du continent nord-américain. Les propositions provocatrices de M. Edmonds viennent de paraître dans un certain nombre de journaux canadiens et sont en ce moment en voie d'être réimprimées dans le journal du Congrès. D'après moi, l'analyse et les propositions de M. Edmonds en vue d'une relation plus étroitement structurée avec les États-Unis et le Mexique avantagera les trois pays et contribuera sans aucun doute à considérablement renforcer le Canada.

J'aimerais signaler à la Chambre certaines initiatives très intéressantes attribuables à l'association nationale des gouverneurs des États-Unis. Cet organisme, qui regroupe les gouverneurs des 50 États américains, vient d'adopter cette année une résolution détaillée dont je vais citer un passage:

Enfin—et c'est là le point le plus important—, nous invitons le gouvernement fédéral à étudier la possibilité de tenir immédiatement des pourparlers tripartites en vue de la création d'un comité conjoint chargé de trouver les domaines éventuels de la coopération future. Ce comité, qu'il s'agisse d'un groupe existant ou nouvellement constitué, devrait:

- 1) garantir l'intégrité et protéger les intérêts de chaque pays;
- 2) veiller à ce que le choix des domaines devant faire l'objet d'études et de pourparlers soit unanime;
- 3) être composé de façon à assurer une représentation égale de chaque pays;
- 4) veiller à assurer, à part la participation fédérale, une représentation convenable des gouvernements des États et des provinces, des gouvernements locaux et du secteur privé; et
- 5) laisser les décisions politiques au gouvernement souverain de chaque pays.

Le gouverneur Busbee de Georgie, qui préside le comité du commerce international de l'association nationale des gouverneurs, a, en collaboration avec le Centre Dean Rusk de l'Université de Georgie, produit des textes vraiment excellents sur les façons dont nous pourrions procéder pour en arriver à une plus grande collaboration entre le Canada et les États-Unis. Je recommanderais à ceux qui croient comme moi aux avantages de telles initiatives, d'examiner attentivement les propositions du Centre Dean Rusk touchant l'établissement d'un Conseil nord-américain. Je cite un passage qui se trouve à la page 12 du rapport publié par le Centre le 16 novembre 1979 sur la coopération nord-américaine:

Le pivot des initiatives proposées par l'Association nationale des gouverneurs est une organisation cadre tripartite, qui constituerait l'expression la plus visible

### *L'Adresse—M. Coates*

de la volonté des trois pays de résoudre les problèmes continentaux par une approche continentale, tout en assurant la participation des parties les plus actives dans les affaires nord-américaines.

Comme la plupart des organisations cadres, le Conseil nord-américain servirait surtout d'organe consultatif dont les membres exerceraient la majeure partie de leurs fonctions dans le cadre de leurs activités normales. Les sessions plénières du Conseil serviraient, au début du moins, à donner corps à l'engagement pris par le Canada, le Mexique et les États-Unis d'élaborer un mécanisme de décision tripartite; elles donneraient aux délégués l'occasion de nouer des relations et permettraient d'instaurer un mécanisme de communication assurant la continuité des Travaux du Conseil entre les sessions. Pour mieux définir le travail et donner des responsabilités précises à chacun, on pourrait envisager la création de comités spécialisés (tripartites) et de sous-comités (soit bilatéraux soit spéciaux) ayant pour mission de recueillir des renseignements et de présenter des recommandations aux assemblées plénières du Conseil. Les dispositions concernant les réunions, les calendriers de travail et la répartition interne des responsabilités pourraient être laissées à la discrétion des membres des comités et sous-comités. Le mécanisme de communication tripartite proposé serait la pierre angulaire des travaux en comité. Le Conseil servirait essentiellement à habituer l'élite nord-américaine à prendre des décisions tripartites. La nomination à plein temps de délégués et de personnel autre que le personnel strictement nécessaire à l'administration serait contraire à l'esprit du Conseil puisque ce dernier est censé s'adresser à des personnes qui ne consacrent pas normalement tout leur temps aux affaires étrangères.

L'Association nationale des gouverneurs peut prendre l'initiative de constituer un conseil nord-américain et, partant, s'assurer un rôle prépondérant dans toutes les entreprises trilatérales subséquentes. Dans ce but, voici les mesures que l'on recommande:

- 1) L'ANG devrait constituer des comités régionaux chargés d'entrer en contact avec des organismes publics et privés engagés dans le commerce ou d'autres relations avec le Canada et le Mexique, afin de faire mûrir le projet, de recueillir des idées et d'obtenir des engagements à participer aux initiatives et à les appuyer;
- 2) L'ANG choisira ensuite un certain nombre de gouverneurs (représentant chaque région) les plus intéressés au projet pour les déléguer auprès du Conseil;
- 3) Il s'aboucherait avec les autorités fédérales aux fins d'admettre au sein de la délégation un groupe représentatif de responsables des politiques fédérales;
- 4) La délégation devrait en outre comprendre des personnages importants du monde des affaires, des universitaires et des dirigeants locaux, dont le critère suprême de sélection consisterait à occuper un poste influent touchant les relations avec le Canada ou le Mexique et à accorder au moins un appui général au projet dans son ensemble;
- 5) L'ANG devrait ensuite inviter les institutions compétentes du Canada et du Mexique à constituer dans chaque pays une délégation numériquement aussi importante que celle de l'ANG, en stipulant parmi les critères de sélection de leurs membres la diversité tant au point de vue de la provenance géographique que des fonctions exercées, de l'expérience et de la compétence dans les affaires nord-américaines, sans oublier d'y inclure l'entreprise privée.

Ces initiatives présentent un énorme potentiel. A mon avis, la mise au point d'une nouvelle série d'ententes avec les États-Unis et le Mexique constituera la tâche dominante des années 80. Je signale ces documents à l'attention de la Chambre, car il s'agit là d'un domaine où nous pourrions enfin redécouvrir une orientation pour le Canada.

● (1630)

Comme sir John A. Macdonald l'a dit il y a plus d'un siècle, la géographie façonne le destin. A l'aube des années 80, nous avons beaucoup de chance d'être les voisins des États-Unis et de pouvoir travailler avec eux et le Mexique à l'instauration de relations plus étroites. Ces nouvelles relations devraient renforcer la position du Canada et nous permettre de conserver notre souveraineté et notre indépendance tout en contribuant notablement aux affaires mondiales.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais terminer en reprenant la conclusion de M. Edmonds:

Nous avons l'occasion de préparer l'entente vers laquelle l'histoire nous entraîne inexorablement de toute façon. Il est rare qu'un peuple ait la chance que nous avons maintenant de remplacer la profonde incertitude nationale et le malaise que nous éprouvons par une nouvelle et dynamique perception de